



Prestation compensatoire et part contributive

Par Julien76000

bonjour,

Je suis séparé depuis avril 2022 et la procédure de divorce a du mal à avancer. Madame vient de réclamer une prestation compensatoire et une part contributive. J'aurai voulu savoir si je peux réclamer la moitié des allocations familiales que je ne touche plus depuis la séparation ? De même Madame est restée dans la maison commune 2 ans. Puis je demander une indemnité d'occupation ? idem pour la voiture ?

Il n'y a pas encore de date de séparation définitive. Puis je dans tous les cas faire ces demandes?

Avez vous des arguments à proposer de réduire la note?

Merci de votre retour. Julien

Par kang74

Bonjour

Réclamer dans quel contexte ?

Vous partez sur un divorce contentieux et c'est l'ordonnance de conciliation ?

Vous avez décidé de vous séparer sans divorcer pendant deux ans : personne n'a rien le droit de réclamer au sujet de cette période .

Ne rien faire est toujours une fausse bonne idée quand on est marié : on augmente juste les années de mariage ...

De plus, si vous gagnez plus qu'elle, le seul qui devra une pension de secours, en numéraire ou en nature, c'est vous .
En sus, si Madame a la résidence principale de enfants, une pension alimentaire pour eux .

Enfin, sauf accord entre vous deux, la date de la séparation de bien sera soit le prononcé du divorce soit celle du jugement d'ONC .

Pour un divorce , un avocat est obligatoire = seul lui aura accès à l'intégralité des pièces du dossier pour garantir vos intérêts .

Que vous avez un peu sabordés en étant dans l'attente depuis 2 ans .